



CCAS

Le vice-président

Dijon, le 24 septembre 2026

Affaire suivie par : Séverine CONTANT, ressources internes

Objet : Convocation au Conseil d'administration du CCAS

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, qui se tiendra le :

**mardi 29 septembre 2026 à 18 h 00
À l'Hôtel de Ville de Dijon
Ancienne salle du Conseil**

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour, ainsi que les projets de délibérations.

Comptant vivement sur votre présence,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Massar N'DIAYE

VILLE DE DIJON

CS 73310 • 21033 Dijon cedex

Tél : 03 80 74 51 51

contact@ville-dijon.fr • www.dijon.fr

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 29 SEPTEMBRE 2026**

ORDRE DU JOUR

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
1	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 7 JUILLET 2026
FINANCES ADMINISTRATION GENERALE ET PERSONNEL	
2	ADMISSION EN NON-VALEUR ET EN CRÉANCES ÉTEINTES – EXERCICE 2026
3	DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2026
INSERTION ET PARCOURS LOGEMENT	
4	RÉSIDENT ABRIOUX – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025
5	RÉSIDENT ABRIOUX – CONVENTION AGLS 2026
6	RÉSIDENT ABRIOUX – CONVENTION TRIPARTITE ETAT SIAO CCAS
FINANCES ADMINISTRATION GENERALE ET PERSONNEL	
7	SUPPRESSION DE POSTES
8	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2026
INTERVENTIONS SOCIALES	
9	AVENANT N°2 À LA CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT RELATIVE AU RECRUTEMENT ET AU FINANCEMENT D'UN INTERVENANT SOCIAL AU SEIN DU COMMISSARIAT DE POLICE DE DIJON
POLITIQUE DE LA VILLE ET ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	
10	CITÉ ÉDUCATIVE – ACTIONS PARTENAIRES – SUBVENTIONS
11	AVENANTS AUX CONVENTIONS AVEC LES MAISONS D'ÉDUCATION POPULAIRE
FINANCES ADMINISTRATION GENERALE ET PERSONNEL	
12	SUBVENTION FONDS D'APPUI POUR DES TERRITOIRES INNOVANTS SENIORS (FATIS) REVERSÉE AU CCAS PAR LA VILLE
DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
13	DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS AU PRÉSIDENT OU AU VICE-PRÉSIDENT – RAPPORT DES DÉLÉGATIONS